



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 10 mars 2022

### **Déploiement du plan de réduction des tensions de recrutement : renforcement de la collaboration avec la région Bourgogne-Franche-Comté**

**En déplacement en Côte d'Or aujourd'hui, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a signé le premier avenant aux pactes régionaux d'investissement dans les compétences pour le déploiement du plan de réduction des tensions de recrutement en Bourgogne-Franche-Comté. Depuis son annonce par le Premier ministre le 27 septembre 2021, près de 150 000 demandeurs d'emploi de longue durée ont retrouvé un emploi.**

Malgré les chocs subis par l'économie française depuis 2020, le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis près de 15 ans. Dans ce contexte, les offres d'emploi se multiplient et certaines entreprises rencontrent des difficultés de recrutement, bien que certains demandeurs d'emploi restent durablement éloignés du marché du travail.

Pour répondre à cette situation, le Gouvernement a lancé un plan de réduction des tensions de recrutement à l'automne 2021 d'un montant de 1,4 milliard d'euros afin de former les salariés et les demandeurs d'emploi (particulièrement ceux de longue durée) aux compétences recherchées par les entreprises.

Afin que le plan réponde au plus près aux besoins des entreprises, l'ensemble des sous-préfets et des acteurs locaux sont mobilisés pour le mettre en œuvre sur le terrain et le déployer au sein de chaque bassin d'emploi. Des avenants aux plans régionaux d'investissement dans les compétences sont également en cours de signature avec chaque Région, à l'image de celui signé ce jour avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour former davantage de demandeurs d'emploi aux besoins en compétences des entreprises, en développant les immersions en entreprise et en privilégiant les formations en situation de travail.

Depuis le lancement du plan cet automne, l'ensemble des demandeurs d'emploi de longue durée ont été recontactés par Pôle emploi et 32 600 parcours de formation en entreprise ont été initiés (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle, action de formation préalable au recrutement).

**Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée est revenu à son niveau d'avant crise. Près de 150 000 d'entre eux ont retrouvé une activité depuis octobre 2021.**

*« Il est essentiel que le plan de réduction des tensions de recrutement continue de se déployer au sein de chaque bassin d'emploi pour qu'il réponde au plus près aux besoins des entreprises. Il a déjà permis de remettre en activité un grand nombre de demandeurs d'emploi de longue durée. Il est important que tous les acteurs engagés restent pleinement mobilisés pour que cela se poursuive et mette fin à la situation paradoxale dans laquelle des entreprises ne parviennent pas à recruter quand des demandeurs d'emploi restent durablement éloignés du marché du travail »* déclare **Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).